FAITES PARTIE D'UNE ÉQUIPE D'EXPERTS EN BÂTIMENT

Historique du concept d'inspection GROUPE EXPERT QUÉBEC

L'idée à la base du concept GROUPE EXPERT QUÉBEC est venue du fondateur Jean Duguay en février 2007. Ce dernier œuvrait dans le domaine de l'inspection et de l'expertise en bâtiment depuis 2008. Après avoir réalisé près de 4000 détections/inspections/expertises en bâtiment, Monsieur Duguay a décidé de franchiser son concept de détection/inspection/expertise et de le mettre à profit afin de partager son expérience et son expertise acquise dans le domaine du bâtiment. Monsieur Duguay a décidé d'offrir un service combiné d'inspection afin de répondre à la demande de la clientèle et d'adapter la technologie de l'imagerie thermique en bâtiment et d'en faire un concept unique, c'est-à-dire combiner l'inspection visuelle, hydrique et l'inspection par imagerie thermique. Monsieur Duguay a développé ses propres techniques d'inspection et il a su repousser les limites de la thermographie afin d'adapter cette technologie au bâtiment, bateau et véhicule récréatif, ce qui constitue le concept de Groupe Expert Québec et qui est unique en son genre.

Monsieur Duguay a fait des milliers d'inspections/détections/expertises légales et a agi comme témoin expert à la cour et reçoit des demandes pour son service dans les quatre coins du Québec. Vu la forte demande, il a décidé d'étendre ses connaissances et son expertise particulière par la vente de franchises.

LE FRANCHISEUR

Jean Duguay

Monsieur Duguay agit comme inspecteur, expert, témoin expert, investigateur, formateur et franchiseur depuis 2008. Il est l'instigateur de la thermographie infrarouge en inspection de bâtiment au Québec et a fondé deux entreprises en inspection de bâtiment totalisant près de 20 succursales en plus d'avoir fondé l'Association des Thermographes en Inspection de Bâtiment (ATIB).

Il détient à la base une formation en bâtiment spécialisation plomberie avec plus de 8000 heures d'expérience en construction/rénovation en plus d'avoir été entrepreneur spécialisé en étanchéisation et drainage des fondations sur bâtiment résidentiel.

Monsieur Duguay détient 13 années d'expérience en thermographie générale et cumule plus de 4000 inspections/investigations/expertises résidentielles en plus d'agir comme expert en bâtiment et témoin expert depuis près de 10 ans.

Monsieur Duguay possède également 12 ans d'expérience en vente et développement des affaires commerciales et industrielles qu'il tient à mettre au profit du développement des affaires de ses FRANCHISÉS. Il continue de parfaire ses connaissances sur le bâtiment en suivant étroitement les changements relatifs aux normes du bâtiment et continu d'agir en tant qu'expert et témoin expert en bâtiment

Quest-ce que la FRANCHISE ?

La Franchise :

La Franchise est un système de commercialisation de produits, de services ou de technologies, basé sur une collaboration étroite et continue entre des entreprises juridiquement et financièrement distinctes et indépendantes, qui sont le Franchiseur et les Franchisés. Le contrat de franchise est nécessairement écrit.

Le Franchiseur :

Le Franchiseur accorde à ses Franchisés le droit d'exploiter une entreprise en conformité avec le concept du Franchiseur et impose l'obligation d'en respecter les normes. Le Franchiseur possède un savoir-faire testé et éprouvé qui lui a permis de réussir sur son marché. Il le met à disposition du franchisé, lui en transmet la partie qui lui est utile par la formation et l'assistance permanente. Son objectif est souvent de développer plus vite son réseau qu'il ne pourrait le faire seul.

Le Franchisé :

Le Franchisé peut, en échange d'une contribution financière directe ou indirecte, utiliser l'enseigne et/ou la marque, le savoir-faire, les méthodes commerciales et techniques, les procédures etc. Le Franchisé est donc un chef d'entreprise qui veut s'entourer de compétences et refuse l'aventure irréfléchie.

En d'autres termes, la Franchise est :

» Une stratégie d'entreprise...
- où le franchiseur développe un réseau
- à partir de sa réussite, de son concept et de son savoir-faire
- accroissant la rentabilisation de ces atouts
- par un partenariat avec des indépendants, les franchisés
- lesquels franchisés peuvent ainsi réitérer une réussite
- et bénéficier de l'aide du franchiseur pour y parvenir

» Cette stratégie d'entreprise nécessite...
- un transfert de savoir-faire du franchiseur vers le Franchisé
- des rôles répartis entre franchisés et franchiseur
- l'efficacité constante du franchiseur dans son assistance au franchisé
- le respect par le franchisé des normes de sa franchise
- le respect par tous de la promesse faite au consommateur par l'enseigne
- une répartition équilibrée des profits
- un bon équilibre entre indépendance des parties et homogénéité du réseau

ACHAT DE FRANCHISE

- Achat de la franchise $5,000.00 (license)
- Redevance de 10% sur chiffre d'affaire payable 1 fois par mois au franchiseur

AVANTAGE ET INCLUSION

1) Nom d'entreprise
2) Logo corporatif
3) Carte d'affaire
4) Site Web commun avec page personnalisée
5) Expertise, recommandation et vérification de rapport
6) Formation complète et continue (Inspection, investigation et expertise)
7) Concept innovateur et très en demande
8) Rentabilité rapide

SUPPORT

1) Formation pratique comme observateur sur les lieux d'inspection à Québec
2) Accompagnement jusqu'à 3 inspections (démarrage territoire du franchisé)
3) Coaching pour publicité et développement
4) Formation continue entre les franchisés et le franchiseur (inspection, investigation et expertise)
5) Uniformisation des procédures et image de l'entreprise

EXIGENCE OBLIGATOIRE

1) Avoir ou obtenir une formation en bâtiment peu importe le domaine ou/et d'inspecteur en bâtiment
2) Satisfaire aux exigences du franchiseur
3) Obtenir ou s'engager à obtenir une certification de thermographe
4) Obtenir et maintenir une assurance professionnelle contre les erreurs et omissions
5) Devenir membre d'une association reconnue

NOS SERVICES ACTUELLEMENT OFFERTS

1) Inspection préachat, prévente et préréception

2) Investigation

- Moisissure
- Infiltration d'eau
- Bilan d'humidité
- Vide sanitaire (Mérule phase 1 et 2)
- Test de la qualité d'air (fongique)
- Échantillonnage et analyse moisissure
- Échantillonnage et analyse amiante
- Échantillonnage et analyse eau potable
- Etc etc

3) Expertise légale et témoignage à la cour (Régie du logement, petites créance et cour supérieure)

- Pourriture (datation)
- Fissure de fondation
- Ocre ferreuse
- Moisissure
- Mérule pleureuse
- Infiltration d'eau
- Équilibrage de la ventilation des vides sous toit
- Revêtement de toiture
- Etc etc

Membres actuels de l'entreprise :

* Jean Duguay : Président franchiseur & expert en bâtiment
* Daniel Duguay : Spécialiste en investigation et expert en bâtiment (franchisé région de Québec)
* Michael Gauthier : Ingénieur, inspecteur et expert en bâtiment (franchisé région de Québec)
* Sébastien Boudreau : Inspecteur en bâtiment (région de Québec)
* Étienne Lussier : Inspecteur en bâtiment (région de Québec)
* Olivier St-Pierre : Inspecteur en bâtiment (franchisé région du Bas St-Laurent)
* Frank Bizier : Inspecteur en bâtiment (franchisé (région de la Beauce)